

resta quelques mois et fut ramené en France par le parlementaire le *Petit-Sévère*, de Nantes. Il s'embarqua de nouveau sur la frégate l'*Arielle*, puis sur la frégate la *Subtile*, avec laquelle il fit dans l'Inde une station de plus de quarante-trois mois..... » Au retour de cette station, Chaigneau « était parti de France, en 1791, sur le vaisseau la *Flavie*, commandé par M. Magon de la Villaumont, qui devait faire un voyage autour du monde, ayant pour but principal la recherche de La Pérouse ; mais par suite des événements politiques, la *Flavie* n'ayant pu poursuivre son voyage, fut désarmée à Macao. »

C'est de Macao que Chaigneau se rendit en Cochinchine et offrit ses services à Gia-long qui les accepta. Lorsque GIA-LONG eut réuni sous un même sceptre la Cochinchine et le Tongking, Chaigneau acheta à un kilomètre de Hué une habitation ; il s'était marié, avait été élevé à la dignité de grand mandarin et il paraissait devoir terminer ses jours dans ce pays d'Annam où s'était passée la plus grande partie de sa vie. Cependant la Restauration avait repris la tradition de Louis XVI, interrompue pendant la Révolution et le premier Empire, et cherchait à renouer avec les pays d'Extrême-Orient, des relations brisées brusquement à la fin du siècle dernier. En 1817, deux expéditions faites par des maisons de commerce françaises ne furent pas très heureuses, mais une troisième, composée de deux trois-mâts le *Larose* et le *Henri*, réussit complètement. La vue de ces bâtiments inspira ou raviva dans l'âme de Chaigneau le désir de revoir son pays natal ; d'ailleurs, le gouvernement français réclamait son concours ; il pensa que l'occasion était favorable pour donner à la France les renseignements qu'elle demandait, et pour revoir sa famille. Il obtint, non sans regret, du vieux Gia-long un congé et il s'embarqua au mois de novembre 1819. Les documents suivants diront quel fut le résultat de ce voyage. En 1820, Chaigneau était nommé consul.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Ayant jugé convenable d'établir un consul dans les États de la Cochinchine, pour veiller à la sûreté des personnes et des propriétés de ceux de nos sujets qui y feront le commerce ; et étant informé de l'intelligence, probité, zèle et fidélité à notre service du sieur J.-B. Chaigneau, officier de la marine